

COMMUNE D'OLLIERGUES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

PROCURATION :

Heure de début de séance : 19h00

Présents :

BAARDMAN Bruno, BEAUJARD Jean-Philippe, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène, VERNET Timothée

Absents excusés :

GRARD Mathieu

Procuration :

Monsieur Timothée VERNET à Monsieur Aurélien CHASSAIGNE à partir de 20h20.

Désignation des secrétaires de séance

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Madame PEUDEVIN Mireille et Madame ROUX Hélène

Observations avant la séance

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion préparatoire du conseil municipal s'est tenue le 28 août 2020.

Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises qu'en vertu de la délibération du 28 mai 2020 relative aux délégation consenties au maire par le conseil municipal.

- Décision n°2020-03 : Adhésion de la commune d'Olliergues au groupement de commande du SIEG pour l'achat d'électricité et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents.
- Décision n°2020-04 : Acte constitutif d'une régie d'avance « Achats divers »

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2020

Monsieur le maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques par rapport au procès-verbal de la séance du 28 mai 2020. Aucune observation n'est formulée.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Fête patronale

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion préparatoire, les membres du Conseil municipal se sont prononcés à l'unanimité pour l'annulation de la fête patronale. Il précise que les associations qui prennent habituellement part à l'organisation de la fête comprennent cette décision. La situation est en revanche plus compliquée avec les forains et un rendez-vous est prévu avec ceux-ci le lendemain matin.

Madame Katia OLIVIER dit qu'à Billom, les forains étaient venus malgré l'annulation de la fête.

Monsieur le maire indique qu'il n'est pas nécessaire de délibérer.

Les membres du Conseil municipal ayant eu des retours par rapport l'annulation de la fête disent que les habitants d'Olliergues comprennent cette décision.

Aide aux commerces fermés – Covid 19

Monsieur le maire rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a attribué cette aide à 5 commerces : Trésors de beauté, Virginie Coiffure, Migeon, Paradis des fleurs, Camping. Il précise que la commune a reçu au total 11 demandes dont 2 ont été rejetées car elles ne respectaient pas les critères définis pour l'attribution de cette aide. Quatre demandes sont encore à mettre au vote du Conseil municipal.

- Ateliers de la Dore :
 - Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0
- Les petites collines :
 - Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0
- Le Bistrot du Pavé :
 - Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0
- Madame d'2
 - Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy de Dôme

Monsieur Gaël DEGRUTERE, secrétaire général, expose que le pôle santé au travail du centre de gestion du Puy de Dôme est chargé d'exercer les missions de médecine préventive pour le compte de la commune.

L'adhésion au pôle présente plusieurs options dont l'option 1 qui permet l'adhésion à l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Cette option correspond aux besoins de la commune.
Le tarif est de 102€ par agent et par an.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Désignation d'un délégué auprès du CNAS

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de désigner un délégué auprès du CNAS à la suite du renouvellement du Conseil municipal. Il se propose pour assurer ces fonctions.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Monsieur le maire profite de cette occasion pour faire le bilan des prestations demandées par les agents. Il apparaît que peu d'entre eux ont sollicité les services proposés par le CNAS. Au regard du coût pour la collectivité, il propose de résilier l'adhésion de la commune au CNAS et de travailler sur d'autres actions avec les agents de la commune.

Désignation d'un délégué auprès de l'association Détours

Monsieur le maire expose que l'association Détours a sollicité la commune pour qu'elle désigne parmi les membres du Conseil municipal un délégué.

Il propose de désigner Monsieur Aurélien CHASSAIGNE.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Création d'un logement d'urgence

Monsieur le maire présente les cas pour lesquels il est envisagé de créer un logement d'urgence. Il s'agit des cas de personnes sans domicile fixe, de violences conjugales, ou de relogement suite à un sinistre. Il propose de créer ce logement dans le bâtiment Coste et précise que Madame Mireille PEUDEVIN et Madame Marie-Laure GROLLET travaillent sur ce dossier notamment en ce qui concerne l'ameublement. Des habitants de la commune se sont déjà proposés pour des dons de meubles. Monsieur le maire précise qu'il sera nécessaire d'acheter des kits d'hygiène. De plus, certains travaux d'aménagement sont à effectuer : réparation d'une fuite d'eau et réaménagement de la salle de bain. 3 000€ seront affectés à ces travaux.

Monsieur le maire dit que le sous-préfet viendra à Olliergues la semaine prochaine et que cela sera l'occasion de lui parler de ce projet.

Madame Katia OLIVIER demande qui fera le ménage.

Monsieur le maire répond que l'entretien sera effectué par un employé communal. Il dit qu'un règlement intérieur sera à établir concernant l'utilisation de ce logement.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Reprises de concessions

Madame Marie-Laure GROLLET expose que la commune envisage de débiter une procédure de reprises des concessions en l'état d'abandon dans les cimetières. Un premier rendez-vous s'est tenu avec M. DELASPRES qui propose ses services pour accompagner la commune sur toute la durée de la procédure. Un premier constat a été dressé par Monsieur DELASPRES et fait apparaître qu'environ 200 concessions pourraient faire l'objet d'une reprise (75 dans le nouveau cimetière et 125 dans l'ancien). Il faudra donc cibler ces concessions et informer le public par la pose de panneaux sur les concessions, aux entrées des cimetières et en mairie.

La procédure comporte différentes étapes à respecter et se déroulera jusqu'en 2025.

Monsieur le maire propose qu'une ou plusieurs concessions soient utilisées afin de recevoir l'ossuaire. Il explique également qu'il faut être vigilant concernant les concessions qui pourraient être revendues dans l'ancien cimetière notamment pour les concessions présentant un aspect monumental s'intégrant ainsi dans le patrimoine d'Olliergues.

Madame Katia OLIVIER propose de réglementer les concessions dans l'ancien cimetière.

Monsieur le maire dit que c'est une possibilité qui garantirait le respect du patrimoine existant. Il expose également le fait que deux champs communs existent actuellement et qu'il serait souhaitable de n'en conserver qu'un. Il rappelle également l'importance de cette procédure au regard du fait qu'il ne reste que 25% de places disponibles.

Monsieur le maire propose donc de délibérer pour la signature d'une convention de partenariat relative à la conduite de la procédure de reprise de concessions funéraires en l'état d'abandon avec Monsieur René DELASPRES. Il précise que le montant inhérent à cette prestation est de 2 700€.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Subvention Conseil Régional

Monsieur le maire Informe que le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes a récemment mis en place une subvention intitulée « Bonus relance 2020-2021 ». Il dit qu'habituellement, il est difficile d'obtenir des subventions régionales pour des projets communaux et qu'une réunion est prévue le samedi 5 septembre avec Laurent WAUQUIER à Champetières. Les chiffres annoncés pour le bonus relance sont de 200 000€ de dépenses subventionnables à hauteur de 50%, soit 100 000€ de subventions possibles. Monsieur le maire précise que les critères d'attribution sont élargis et qu'une autre réunion est prévue mardi à Cunlhat.

Monsieur le maire expose également que l'Etat a adopté une loi de finances rectificative qui attribue 100 milliards d'euro au plan de relance national. Sur cette somme, un milliard est destiné aux collectivités dont 500 millions pour le FSIL qui sera attribué à des projets dit « prêts à démarrer ». Il est donc urgent de se mettre au travail pour lancer le projet du mandat qui consiste en la création d'une résidence sénior / habitat partagé. Monsieur le maire indique qu'un rendez-vous est programmé en début de semaine prochaine avec l'architecte, M. PIL, afin qu'il commence à étudier la possibilité de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne pharmacie. L'idée du projet serait de mettre en location des studios/appartements d'une trentaine de mètres carrés avec accès à des espaces

communs : cuisine, salle à manger, salon, jardin. Le tarif des locations va dépendre du nombre de logements qu'il sera possible de créer mais il serait souhaitable que le loyer ne représente pas plus de la moitié d'un hébergement en EHPAD. Le projet s'inscrit dans le prolongement des opérations de revitalisation du centre bourg et les résidents seraient proches des commerces. Monsieur le maire indique qu'il a demandé à l'architecte qu'il puisse réaliser les plans de l'existant la semaine prochaine et une esquisse du projet la semaine suivante. Les honoraires de l'architecte sont facturés à hauteur de 8% du montant du projet. La mission de M. PIL a été découpée en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Décision modificative n° 1

Monsieur Gaël DEGRUTERE présente le projet de décision modificative du budget général :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Service	Chapitre	Compte	Libellé	DM 1
Total général				1 467,61
Non affecté	022_Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	1 467,61

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Service	Chapitre	Compte	Libellé	DM 1
Total général				1 467,61
Non affecté	042_Opérations d'ordre de transfert entre sections	7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 467,61

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Opération	Service	Chapitre	Compte	Libellé	DM 1
Total général					0.00
131_Mobilier Matériel	Non affecté	21_Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 080.00
150_Logement d'urgence	Non affecté	21_Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	3 000.00
151_Développement écologique	Non affecté	21_Immobilisations corporelles	21578	Autres installations, matériel et outillage techniques	18 000.00
152_Habitat partagé	Non affecté	20_Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	18 000.00
Non affecté	Non affecté	040_Opérations d'ordre de transfert entre sections	28041582	Bâtiments et installations	1 467.61
Non affecté	Non affecté	21_Immobilisations corporelles	2181	Installations gales, agenc ^{ts} et aménag ^{ts} divers	-44 547.61

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Subvention masques Covid-19

Monsieur le maire expose que la commune a distribué des masques à la population dès le départ de la période de confinement. L'Etat a financé une partie de l'achat de ces masques. La commune a donc perçu une subvention de 403€ qui représente environ 50% des dépenses déclarés.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Projet Marion & Romain

Monsieur le maire rappelle le projet porté par Marion & Romain. Ces derniers sont au courant du projet de la commune de créer une résidence sénior/habitat partagé et ne le voient pas comme un obstacle à la réalisation de leur projet.

Monsieur le maire expose que plusieurs rendez-vous se sont tenus avec le notaire concernant ce dossier. A la suite de ces rendez-vous, la commune s'oriente sur une vente en volumes. Cette vente permettrait d'éviter les charges et règlement de propriété et permettrait à Marion & Romain d'être propriétaires de l'étage du bâtiment, des combles, de la toiture et de la façade de l'étage. La commune, quant à elle, resterait propriétaire du rez-de-chaussée et du plafond. Il serait nécessaire de faire appel à un géomètre notamment pour définir les servitudes à créer (réseaux eau potable, eaux pluviales, eaux usées, électricité...).

D'autres conditions ont été posées par la commune : prise en charge par les porteurs de projet de l'intégralité des frais liés à la vente, prise en charge de l'intégralité des travaux et études, coopération totale avec les locataires du rez-de-chaussée et la collectivité, éviter au maximum les gênes aux commerçants pendant les travaux, prise en charge de la réfection de la façade en surplomb du mur d'enceinte de l'EHPAD.

Considérant que le projet correspond à la volonté de l'exécutif de développer un habitat adapté aux personnes à mobilité réduite,

Considérant qu'il crée une alternative au placement en EHPAD,

Considérant qu'il tend à favoriser la création d'emplois locaux,

Considérant qu'il permet le maintien dans la commune de la population bénéficiant de ces hébergements,

Considérant qu'il permet d'éviter des coûts d'entretien et de grosses réparations sur le bâtiment,

Considérant qu'il contribue ainsi à la bonne gestion des deniers publics,

Considérant qu'il contribue à pérenniser l'action de l'exécutif relative à la revitalisation du centre bourg,

Il est proposé de vendre le volume correspondant au premier étage, aux combles et à la toiture de ce bâtiment à l'euro symbolique.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association mémoire et patrimoine

Monsieur Gaël DEGRUTERE expose que la commune envisage de contractualiser avec l'association Mémoire et patrimoine sous la forme d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Cette convention financerait l'association à hauteur de 6 000€/an pendant 5 ans pour des projets de réhabilitation du patrimoine local.

Monsieur le maire indique que la référente de ce dossier est Mireille PEUDEVIN.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

A 20h20, Monsieur Timothée VERNET s'excuse de devoir quitter l'assemblée pour des raisons professionnelles et donne procuration à Monsieur Aurélien CHASSAIGNE.

Tarif diagnostic assainissement

Monsieur le Maire indique qu'actuellement, les diagnostics de branchement des immeubles au réseau d'assainissement collectif réalisés par les services communaux sont gratuits. Ces diagnostics étant obligatoires lors d'une vente et la commune étant de plus en plus sollicitée, il propose de facturer ces diagnostics à hauteur de 200€ à la charge du demandeur.

Monsieur Bruno BAARDMAN demande combien de temps dure ce type d'intervention.

Monsieur le maire répond que le temps nécessaire au diagnostic est de 3 heures au maximum.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Formation grimpeur-élagueur

Monsieur le maire expose qu'une formation de grimpeur-élagueur débutera au mois d'octobre au GRETA d'Olliergues. Cette formation comptera une douzaine de stagiaires.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur Roger COSTE expose que la commune a un projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Cette borne, permettant la charge de deux véhicules simultanés, aurait une puissance de 2x22KW et ne nécessiterait que la souscription d'un tarif bleu. La commune souhaiterait instaurer la gratuité afin d'attirer du monde dans le bourg. Il serait également nécessaire de prendre un arrêté afin de limiter le stationnement à 3 heures.

Monsieur le maire indique que la mise en place de cette borne nécessite l'installation d'un coffret électrique qui pourrait également servir de coffret forains, subventionné à hauteur de 50%. Une subvention de 1 600€ supplémentaire est attribuable à chaque point de charge, soit 3 200€ pour la borne dont le coût est de 5 000€ sans options. Les communes de Marat et Vertolaye souhaitent, elles aussi, installer ce type de service qui serait gratuit également. Une réunion est prévue le 23 septembre avec la SCIE et E-Totem en mairie de Marat.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation donnée à monsieur le maire de conventionner avec le SIEG, la SCIE et la société E-Totem dans la limite d'un budget de 18 000€, ainsi qu'à demander les subventions afférentes.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

TVA travaux Olliergues 2030

Monsieur le Maire expose que la TVA des travaux inerrant à la pharmacie et réalisés dans le cadre de l'opération Olliergues 2030 n'ont jamais fait l'objet d'une récupération par le biais du fond de compensation de la TVA car l'immeuble est générateur de revenus pour la commune. Un courrier du service juridique de la DGFIP a été transmis à la commune. Dans ce cadre, les locaux de la pharmacie seront assujettis à la TVA. 17/20^{ème} de la TVA payée par la commune dans le cadre des travaux seront désormais récupérables. Cela représente environ 40 000€ pour la commune. Les loyers facturés à la pharmacie seront, eux aussi, majorés du montant de la TVA. Cependant, la pharmacie étant assujettie à la TVA elle pourra la récupérer.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Désignation d'un délégué Agriculture et forêt

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Bruno BAARDMAN.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Tour de France

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a sollicité les organisateurs du Tour de France pour des prises de vues aériennes d'Olliergues. Cette demande a été refusée.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Droits de préemption

Monsieur le Maire indique que 12 maisons ont été récemment vendues.

Il présente également le projet associé à la vente de la gare de Giroux et porté par l'entreprise Combrail, détenue à 51% par le Groupe CFD, entreprise française cotée en bourse. Combrail souhaite domicilier son siège social à la gare de Giroux et y installer son atelier.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Visite du sous-préfet

Monsieur le maire expose qu'une visite du sous-préfet est programmée le 10 septembre.

Plusieurs sujets seront abordés à cette occasion :

- Présentation du maire et des élus présents
- Présentation de la commune et des projets réalisés lors du précédent mandat
- Présentation des différentes problématiques locales (médecin, restaurant, distributeur de billets...)
- Présentation succincte du projet de mandat
- Projet de logement d'urgence
- Projet d'installation d'une entreprise à Giroux
- Si le sous-préfet le veut et que le temps le permet : visite d'Olliergues 2030

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Ecoles

Monsieur la Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les écoles maternelle et primaire. Les effectifs sont de 25 élèves pour l'école primaire et de 13 élèves en maternelle.

La rentrée a été plus mouvementée concernant le collège. En effet, celui-ci ne disposait par de principal adjoint le jour de la rentrée. La situation a pu être rétablie grâce à l'intervention du député.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Médecin

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à un médecin en fin d'année dernière. Madame Hélène ROUX ayant désormais la charge de la gestion de ce dossier, celle-ci a récemment envoyé un nouveau courrier. Deux offres ont été élaborées pour rechercher un médecin et un ophtalmologiste.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à prendre toutes décisions favorisant la recherche d'un médecin.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Restaurant

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de restaurant est actuellement porté par Madame et Monsieur WYDYMUS.

Madame WYDYMUS expose qu'elle est en attente du résultat de l'instruction de son dossier par la banque et qu'un dossier France Active est à réaliser.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Toutenrondins

Monsieur le Maire indique que le projet d'installation de l'entreprise Toutenrondins à Narbonne est toujours d'actualité. Concernant la première commande de l'entreprise, la personne n'a pas obtenu son crédit. L'entreprise est donc en attente d'un projet qui se concrétise.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Facebook

Monsieur le Maire rappelle qu'une page Facebook « Ville d'Olliergues » a été récemment créée. Elle compte aujourd'hui 453 abonnés. Il indique également que cette page facilite l'échange avec certains administrés qui contactent la mairie via la page.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Local service rivières

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu aujourd'hui l'accord du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez concernant la location d'un local communal pour le service rivière.

Les travaux nécessaires sont à faire rapidement car l'entrée dans les lieux est prévue pour le 1^{er} janvier 2021.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Question des élus

Monsieur Bruno BAARDMAN demande où en est le projet d'installation d'un atelier de producteurs.

Monsieur le maire répond que les producteurs n'ont pas donné suite à la proposition de local faite par la commune. Ils sont toujours en recherche d'un local.

Monsieur Aurélien CHASSAIGNE indique que cette année la commune met en place un fleurissement automnal.

Madame Hélène ROUX indique qu'une réunion de la commission communication s'est tenue concernant la publication d'un bulletin d'information sur Olliergues.

Questions du public

Madame Eliane TARRIT demande si le projet communal de résidence seniors est destiné à des personnes dépendantes.

Monsieur le maire répond que les logements ne seront pas destinés à des personnes fortement dépendantes et que la résidence ne sera pas médicalisée.

La séance est levée à 21h40.